

Aménagement de l'A10 au nord d'Orléans

VINCI Autoroutes soutient le lancement d'une nouvelle filière agricole de production, de transformation et de valorisation d'une amande du Loiret

A l'issue d'un appel à projets lancé en 2020 auprès du monde agricole, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret, VINCI Autoroutes a retenu le projet porté par la SAS Les amandes de Pithiviers, consistant à créer une micro-filière de production, transformation et valorisation d'une amande du Loiret 100% locale. Cette initiative réalisée dans le cadre des mesures de compensation agricole collective liées aux travaux d'aménagement de l'A10, au Nord d'Orléans, s'est vue allouer par VINCI Autoroutes une subvention de 100 000 € qui a d'ores et déjà permis aux agriculteurs de planter les 8 000 premiers amandiers de cette nouvelle micro-filière agricole.

Ce 26 janvier 2021, Thierry Maillé, Directeur Opérationnel Orléans au sein de la maîtrise d'ouvrage de VINCI Autoroutes et Jean-Eudes Lavo, Président de la SAS Les amandes de Pithiviers, signeront la convention de subvention en présence de Marc Bouron, Directeur général adjoint de VINCI Autoroutes, Marc Gaudet, Président du Conseil départemental du Loiret, de Jean-Marie Fortin, Président de la Chambre d'agriculture du Loiret, et de Monique Bevière, Présidente du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pithiverais.



De gauche à droite : Monique Bévière, Présidente du Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural du Pithiverais, Jean-Marie Fortin, Président de la Chambre d'agriculture du Loiret, Jean-Eude Lavo, Président de la SAS Les Amandes de Pithiviers, Marc Gaudet, Président du Conseil départemental du Loiret, Thierry Maille Directeur opérationnel Orléans de VINCI Autoroutes, Marc Bouron, directeur général adjoint de VINCI Autoroutes.

Une mesure de compensation agricole dans le cadre du projet d'aménagement de l'A10 au nord d'Orléans

L'aménagement de l'autoroute A10 entre l'A19 et l'A71, au nord d'Orléans, bénéficie de la démarche ERC - « **Eviter, Réduire, Compenser** » - qui consiste à concevoir un projet le moins impactant possible pour l'environnement. Cette démarche donne la priorité aux mesures d'évitement, puis de réduction de l'impact, et définit si besoin des mesures de compensation ayant pour objet d'apporter une contrepartie positive aux impacts résiduels du projet.

L'autoroute A10 au nord d'Orléans traverse plusieurs communes du Loiret dont une majorité de communes rurales. Dans le cadre de la création de la nouvelle voie de circulation sur l'autoroute A10 dans ce secteur, un diagnostic agricole a été réalisé en 2017. Celui-ci a permis **d'identifier avec les exploitants agricoles des leviers pertinents pour créer de la valeur ajoutée sur le territoire**. Un appel à projets a ensuite été lancé par VINCI Autoroutes et la Chambre d'Agriculture du Loiret afin de mettre en œuvre des mesures de compensation collective auprès du monde agricole. Les projets proposés devaient avoir pour finalité d'améliorer la production, de favoriser les circuits de proximité ou encore promouvoir la qualité « made in Loiret ». Quatre projets ont été retenus dont celui de la SAS Les amandes de Pithiviers.

L'amande loirétaine, le pari de la SAS Les amandes de Pithiviers

Avec la création en 2016 de la Confrérie de l'Authentique Pithiviers qui défend la préparation de son célèbre gâteau « le Pithiviers » à partir de produits 100 % locaux, et celle en 2019 de la SAS Les amandes de Pithiviers, un nouvel essor a été donné à l'amande dans le Loiret. Afin de produire de la poudre d'amande locale utilisée dans la recette de l'emblématique gâteau, les 12 agriculteurs dont le projet a été sélectionné ont pu, grâce à la subvention allouée, commencer à planter 8 000 arbres dès la fin de l'année 2020, avec l'objectif de doubler le nombre d'amandiers dans les prochaines années.

Localisés dans le Pithiverais, en Eure-et-Loir et en petite Beauce, ces amandiers produiront 7 tonnes d'amandes d'ici à 5 ans. Avec ces premières plantations, le Pithiverais a ainsi pu obtenir la labellisation « Site remarquable du goût », un gage de promotion pour le territoire et une première en Centre-val de Loire.

Les acteurs du projet de l'amande du Loiret

La création de cette micro-filière s'inscrit dans une démarche plus globale d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) appelé « **Mangeons Loiret** ». Impulsé par le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture du Loiret, ce projet a pour ambition de relocaliser l'alimentation des Loirétains.

Le PAT a pour but de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs pour développer l'agriculture locale et encourager une alimentation de qualité et de saison.

C'est un projet transversal qui vise à prendre en compte les différents enjeux agricoles et alimentaires (économique, environnemental, social, nutrition-santé...) et à associer la diversité des acteurs concernés à l'échelle du territoire.

C'est dans ce contexte que le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)**, le **Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais** présidé par Monique Bévière, le **Conseil Départemental du Loiret** présidé par Marc Gaudet et la **Chambre d'Agriculture du Loiret**, présidée par Jean-Marie Fortin soutiennent la signature de la convention entre **VINCI Autoroutes**, représenté par Marc Bouron, Directeur général adjoint, et **la SAS Les Amandes de Pithiviers** présidé par Jean-Eudes Lavo.



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET



Le saviez-vous? VINCI Autoroutes accompagne la mise en place de projets de compensations agricoles.

Dès lors qu'il y a prélèvement de foncier agricole dans les projets d'aménagement, la loi d'avenir du 13 octobre 2014 prévoit des compensations agricoles. Les modalités d'application sont fixées par le décret du 31 août 2016.

Les mesures compensatoires prévoient une contrepartie économique et collective. L'objectif de ce dispositif est d'identifier des mesures ou projets qui pourraient compenser le potentiel agricole perdu sur le territoire et recréer de la valeur ajoutée pour les agriculteurs et les filières du territoire. Elles peuvent prendre des formes diverses : financer un projet agricole local, aider à l'émergence d'une filière, diversifier des marchés et des circuits de commercialisation

Dans ce cadre, VINCI Autoroutes a lancé un appel à projets pour recenser les projets générateurs de compensation. La chambre d'agriculture du Loiret a participé à cette consultation et au repérage des projets pouvant bénéficier des aides générées par la compensation.

Pour rester informé et suivre l'actualité du chantier :



La Chargée d'info chantier
répond à vos questions
du lundi au vendredi de 9h à 17h
au **02 46 91 07 45**



Mon Bulletin Circulation
recevez par **SMS** ou **e-mail**,
vos conditions de circulation
pour la semaine à venir



Le site web du chantier
www.a10-nord-orleans.fr



L'application ULYS
Info trafic en temps réel
et services disponibles sur les aires.



Le fil Twitter
[@A10Trafic](https://twitter.com/A10Trafic)
[@VINCIAutoroutes](https://twitter.com/VINCIAutoroutes)



Radio VINCI Autoroutes
avec vous sur la route

CONTACT PRESSE :

Géraldine POIRAULT-GAUVIN - Responsable Communication - 06 29 49 98 46

geraldine.poiraultgauvin@vinci-autoroutes.com

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes - 187 aires de services - 266 aires de repos - 320 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter [@VINCIAutoroutes](https://twitter.com/VINCIAutoroutes), www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).